

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25 novembre 2022

Point 6.9 à l'ordre du jour
Délibération n° 2022-45

Autorisant le Directeur général à lancer une procédure négociée, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet l'acquisition du droit d'usage d'une solution informatique en mode SaaS relative à la gestion des talents ainsi que les prestations de service associés

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1° - Autorise le Directeur général de Santé publique France à lancer la procédure négociée, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet l'acquisition du droit d'usage d'une solution informatique en mode SaaS relative à la gestion des talents (Recrutement, formation, GPEC et entretiens individuels) ainsi que les prestations de service associés permettant le support et le maintien en conditions opérationnelles (Intégration de la solution, maintenance corrective, maintenance évolutive, et formation).

Article 2° - Le Directeur général est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 13 décembre 2022

Jean-Jacques COIPLÉ
Président du Conseil d'administration par intérim